

10^{ème} Coupe Nationale des Clubs de Voile d'Entreprises par Equipes
Course des Lauriers Ile de France
22 au 23 septembre 2012
Club de Voile St Quentin en Yvelines



AVIS DE COURSE

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. Cette régates se disputera sur le principe de la course par équipe avec arbitrage sur l'eau au sens de l'annexe D des règles de course à la voile. Le matériel est mis à disposition par le club organisateur
- 2.2. Trois supports sont possibles : dériveur solitaire, windsurf, catamaran.
- 2.3. Une entreprise peut inscrire une seule équipe dans chacun des supports proposés.
- 2.4. Une équipe est composée de 2 personnes en dériveur et windsurf, de 4 personnes en catamaran.
- 2.5. Le nombre d'équipe est limité à 10 par support. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée cachet de la poste faisant foi (à l'aide du formulaire ci-joint).
- 2.6. Les équipes ou les équipages doivent être constitués de salariés d'une même entreprise, d'un club d'entreprises, d'une administration ou d'une collectivité et leurs ayants droit. Les retraités de l'entreprise sont considérés comme salariés dans la mesure où ils bénéficient des œuvres sociales de l'entreprise. Cette épreuve est aussi ouverte aux grandes écoles et universités.
- 2.7. Si des entreprises doivent s'associer pour pouvoir constituer une équipe complète, elles devront soumettre l'acceptation de leur inscription inter entreprise à la commission nationale sport entreprise.
- 2.8. Une équipe pour s'inscrire ne pourra comporter plus de 50 % d'extérieurs à l'entreprise (ex : windsurf : 1 salarié + 1 extérieur).
- 2.9. Les équipes universitaires devront être de la même école/Université.
- 2.10. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile ou FFSE valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs (possibilité de prendre une licence temporaire sur place, se munir d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la compétition en voile de moins de un an).

3. DROITS À PAYER

Les droits requis sont de 20 euros par personne.

Le repas du samedi soir est à 20 € en option par coureur et accompagnateur.

4. PROGRAMME

- | | |
|---|------------------------------|
| 4.1. Confirmation d'inscription : | 22 septembre de 9H30 à 11H45 |
| Briefing coureurs et tirage au sort des bateaux | 22 septembre 11 H |
| Apéritif de bienvenue | 22 septembre 18 H |
| Repas coureurs : | 22 septembre 19 H 30 |
| Après les courses dimanche 23 septembre : | Remise des prix |

Hébergement et restauration : Base de loisirs de St Quentin en Yvelines.

RD 912

78 190 Trappes

Contact : David Decock Téléphone : 01 30 16 44 40 - Fax : 01 30 62 91 72

Office de tourisme

Centre Commercial Régional Espace Saint-Quentin

3, place Robert Schuman

78190 Montigny-le-Bretonneux

Téléphone : 01 39 30 42 10 - Fax 01 39 30 42 16 - <http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/>

Restauration le midi :

Restaurant Les Alizés (Restaurant situé au centre de voile de la base de loisirs).

Repas / Sandwichs sur place

Téléphone : 01.30.58.40.95

Informations complémentaires

Didier CHOUX: 01.30.58.91.74 – 06.73.28.87.50, messagerie : voile@basedeloisirs78.fr

CVSQ : 01 30 58 91 74 Site : <http://asso.ffv.fr/cvsq/>

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 - 2012

RRS 25

For all grade 4 and 5 competitions, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. For grade 5 competitions, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25 application.

RRS 64.3 (*) : Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) : Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) : In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RRS 78.1 : The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RCV 86.3 (*) : An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) : Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) : The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) : Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

FICHE D'INSCRIPTION

10^{ème} coupe nationale des clubs d'entreprise les 22 et 23 septembre 2012.

Remplir pour les supports auxquels votre entreprise souhaite participer. La signature de tous les participants avec la mention manuscrite "Lu et approuvé" sera requise à la confirmation des inscriptions.

Nom de l'entreprise :	Correspondant :
Adresse :	
Email:	Tél. :

- Equipe en Dériveur Laser : Tarif 40 € pour les 2 coureurs et la fourniture des 2 bateaux complets.

N°	Nom	Prénom	N° de licence*	Salarié/Conjoint/ Enfant/Extérieur	Date de Naissance	Acceptation (1) et (2) : signature
1						
2						

* Mettre « LJ » en cas de demande de licence journalière, qui sera à régler au secrétariat de l'épreuve.

- Equipe en Windsurf : Tarif 40 € pour les 2 coureurs et la fourniture des 2 windsurfs. (Prévoir Harnais et Bouts de harnais)

N°	Nom	Prénom	N° de licence*	Salarié/Conjoint/ Enfant/Extérieur	Date de Naissance	Acceptation (1) et (2) : signature
1						
2						

* Mettre « LJ » en cas de demande de licence journalière, qui sera à régler au secrétariat de l'épreuve.

- Equipe en Catamaran : Tarif 80 € pour les 4 coureurs et la fourniture des 2 catamarans.

N°	Nom	Prénom	N° de licence*	Salarié/Conjoint/ Enfant/Extérieur	Date de Naissance	Acceptation (1) et (2) : signature
1						
2						
3						
4						

* Mettre « LJ » en cas de demande de licence journalière, qui sera à régler au secrétariat de l'épreuve.

Restauration	Nombre	Total
Repas du samedi soir, coureurs et accompagnateurs.	20 € par personne	
Total (Inscription et restauration)		

(1) "J'accepte de me soumettre aux règles de course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"

(2) "En participant à cette régata, le compétiteur autorise l'autorité organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même prises lors du championnat et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux dudit championnat".

Pour ceux qui n'ont pas leur licence FFVoile validée par un médecin, ne pas oublier le certificat médical de non contre indication à la compétition voile

Inscription à retourner avec un chèque à l'ordre de « CVSQ » avant le 14 Septembre 2012 le cachet de la poste faisant foi à :

FFVoile – Commission Sport Entreprise

Coupe Nationale de Voile des Entreprises

17, rue BOCQUILLON

75015 Paris.

Courriel : voile.entreprise@ffvoile.fr

Date et signature,